

## Consulat Général de France à Tananarive

### Visa de court séjour (moins de trois mois) pour Salarié en Stage Au sein d'une entreprise implantée en France

- Frais de dossier: voir notice frais de dossier
- 

#### Liste des documents à présenter triés dans l'ordre suivant :

1	Un formulaire de demande de visa dûment rempli et signé correspondant à la durée du stage : <b>seul le formulaire Schengen dernière version sera accepté</b> (en téléchargement sur le site <a href="http://www.ambafrance-mada.org">www.ambafrance-mada.org</a> )
2	<b>Passport</b> électronique unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en France + <b>deux (2) photocopies</b> des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
3	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm <b>dont une collée sur le formulaire</b>
4	<b>Situation personnelle</b> : <u>Original + Photocopie</u> : Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ;
5	<b>Justificatifs du stage</b> : <u>Original + Photocopie</u> : - Convention signée entre l'employeur étranger, l'entreprise en France, le stagiaire et éventuellement l'organisme de formation agréé ou l'agence qui place les stagiaires : la convention doit décrire précisément les activités du stagiaire et les objectifs du stage. - Attestation d'emploi
6	<b>Justificatifs financiers et de l'hébergement</b> : <u>Original + Photocopie</u> : Ces informations peuvent figurer dans la convention : gratifications, hébergement à titre gracieux.  Dans le cas contraire (ou en complément) : attestation de prise en charge par l'employeur ou de l'entreprise d'accueil précisant les modalités de celle-ci (hébergement – réservation d'hôtel à produire -, moyens de subsistance – montant des ressources financières en adéquation avec la durée du stage -, transport ... ) ;  Si le stagiaire est hébergé chez un particulier : - attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie) accompagnée de la copie de la carte d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, des justificatifs de ressources de l'hébergeant (avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire) et du justificatif de domicile (facture EDF, téléphone ou contrat de bail).  Si le stagiaire réserve lui-même son hôtel : - Réservation confirmée (confirmation du paiement pour les séjours supérieurs à 1 mois).  Si le stagiaire ne bénéficie d'indemnités pour ses frais de séjour : - Attestation d'allocation de devises dont l'origine doit être démontrée (relevé de compte....) délivrée par les banques locales ou bureaux de change – éventuellement par l'employeur - (le cumul des ressources disponibles doit correspondre au montant mensuel du salaire minimum de croissance).
8	<b>Justificatifs du retour</b> : <u>Original + Photocopie</u> : - Attestation de réservation du billet d'avion aller <b>et</b> retour - Lettre d'engagement au retour rédigée sur papier libre
9	<b>Assurance voyage</b> (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité : à fournir dès le dépôt du dossier.